

NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE A L'INTERVENTION
DE L'AGENCE URBAINE ET DE SAUVEGARDE DE FES

www.ausf.org.ma



«La gouvernance urbaine : pour l'instauration d'une nouvelle approche d'urbanisme participatif»

Le Maroc se distingue à l'instar des autres pays émergents, par une urbanisation très rapide, mais peu maîtrisable et génératrice de plusieurs dysfonctionnements. En effet, les villes marocaines « se sont étendues à un rythme telles qu'elles ont débordé les structures publiques de planification, de gestion et de régulation »¹ de l'espace. A Fès, comme dans d'autres grandes villes du Royaume, l'espace urbain a été éclaté en plusieurs sous-espaces hétérogènes "produits à la marge des normes en vigueur" dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat. Plusieurs formes d'habitat sommaire sont apparues et développées: bidonvilles, habitat non réglementaire en dur, douars périphériques, constructions menaçant ruine etc.

Les défis sont d'autant plus grands que c'est dans ces villes que va se jouer le sort du développement économique du pays. En effet, aujourd'hui plus de 55% de la population marocaine vit dans des villes, qui accaparent la quasi-totalité de la richesse nationale et polarisent l'ensemble des structures économiques du pays ainsi que les équipements publics et d'infrastructure , au détriment d'un monde rural relégué à une dernière position .

Le développement vertigineux des villes marocaines pose aux gestionnaires locaux plusieurs défis; dont l'intégration urbaine de plusieurs citoyens et néocitadins, en quête de nouvelles opportunités d'emplois, de logements et des services de proximité, la lutte contre toutes les formes de pauvreté et de ségrégation socio-spatiale, ainsi que la nécessité de requalification des tissus urbains et de leur mise à niveau, pour faire face convenablement aux contraintes de la mondialisation et de la compétitivité territoriale inégale .

Or, malgré l'ampleur et la vitesse des mutations précitées, la gestion urbaine est restée pour une longue période (du moins jusqu'à une date récente) dominée par une approche normative, linéaire, en décalage par rapport aux évolutions et contraintes précitées. Aussi et dans la perspective de réduire ce fossé, le Ministère Chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat n'a cessé de déployer plusieurs efforts dans ses tentatives d'adoption d'une nouvelle approche de gestion des villes, basée sur des principes de proximité, de transparence, d'efficacité et de concertation ce qui exprime, à notre avis, une prise de conscience des pouvoirs publics des grands défis et une tendance d'application des principes de la gouvernance urbaine.

¹ KHAROUFI (M.), 1997, "Gouvernance et société civile : Les mutations urbaines au Maghreb". Actes rencontre internationale du 09-10 Mai - Rabat

Qu'est ce que la gouvernance urbaine, quel est son contenu normatif et quel est le contexte de sa genèse ?

S'agit –il d'une alternative tangible ou d'une utopie ?

Peut-on l'appliquer au contexte national sans risque de basculer dans un processus de transposition d'un modèle étranger inadapté ?

Que faire pour réduire le décalage constaté entre le modèle de gestion urbaine appliqué et l'évolution rapide du réel ?